

DEC150018DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Dayez-Burgeon aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Bruxelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC131651DAJ du 30 mai 2013 portant nomination de M. Günther Hahne aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur de la DERCI ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pascal Dayez-Burgeon, administrateur civil hors classe, est nommé, à compter du 1^{er} avril 2015, aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles pour une durée de deux ans et aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Europe communautaire à la DERCI.

Art. 2. – A compter du 1^{er} avril 2015, il est mis fin aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles de M. Günther Hahne appelé à exercer d'autres fonctions.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2015

Alain Fuchs